

Séance du 05 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq septembre à partir de 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-huit août, s'est réuni en séance ordinaire, dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie-Thérèse FREY, Franck CORPLET, Chantal AUBURTIN, Patricia SEMINERIO, Alain ANTOINE, Aïda ACKERMANN, Jean-Marc HIRTZMANN, Agnès DEMMER, Stéphane LEFEBVRE.

Excusés : Jean-Marc LECHANTRE procuration à Jean KIEFFER, Christian KLEIN procuration à Franck CORPLET, Nathalie PEREZ procuration à Stéphane LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Jean-Marc HIRTZMANN.

Le quorum étant atteint, le Conseil siège valablement.
Le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2018 est adopté à l'unanimité sans observation.
L'ordre du jour est définitivement adopté :

- (1) **Décision Budgétaire Modificative N°2 du B.P. 2018**
- (2) **Avenant au marché pour l'extension de l'école**
- (3) **Attribution du marché pour la création de feux tricolores**
- (4) **Attribution de travaux pour la modification du réseau des eaux pluviales**
- (5) **Attribution de travaux pour l'entretien du réseau routier communal**
- (6) **Attribution de travaux pour la démolition d'un local de stockage**
- (7) **Acquisition d'un local de stockage**
- (8) **Contrat de location pour la machine à affranchir**
- (9) **Gratifications accordées au personnel communal à l'occasion d'une distinction honorifique**
- (10) **Avenant au bail de chasse : modification de la consistance des lots**
- (11) **Cahier des charges de cession de terrain du lotissement de la forêt**
- (12) **Convention pour la numérisation de l'état civil**
- (13) **Convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux**

Le Maire communiqué au Conseil les informations suivantes :

La vente du presbytère pour un montant net vendeur de 206 000 € a été actée le 22 août 2018 encaissée le 31 août 2018.

Madame Sévrine MORIN a été mutée à sa demande au Conseil Départemental à compter du 1^{er} septembre 2018 ; elle sera remplacée par Madame Kelly LECOEUVRE à compter du 15 septembre 2018

L'ordre du jour est abordé :

(1) Décision Budgétaire Modificative N°2 du B.P. 2018

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'exécution de Budget Primitif 2018, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la Décision Budgétaire Modificative N°2 du BP 2018 comme suit, à l'unanimité.

Fonctionnement

Dépenses

Article 615231 voieries	+ 15 000€
Article 6615 charges d'intérêts	+ 1 500€

Recettes

Article 74718 autres participation Etat	+ 16 500€
-----------------------------------------	-----------

Investissement :

Dépenses

Article 21318 Autres bâtiments publics	+48 500€
Article 2183 Matériel de bureau et informatique	+20 000€
Article 2184 Mobilier	+20 000€
Article 2188 Autres immobilisations corporelles	+10 000€
Article 2315 Réseaux et voirie	+30 000€
Article 2313 Opération 36 extension de l'école	+40 000€
Article 2315 opération 51 vidéo protection	+20 000€
Article 1641 remboursement prêt relais	+60 000€

Recettes

Article 1341 Dotation Equipement Territoires Ruraux	+42 500€
Chapitre 024 Produits de cessions	+206 000€

(2) Avenant au marché pour l'extension de l'école

Vu la délibération du 04/07/2018 portant attribution du marché pour l'extension de l'école.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'exécution du marché pour l'extension de l'école attribué à la société EUROMODULES pour un montant de 175 000,00 € HT, faisant apparaître la nécessité de conclure un avenant pour des travaux supplémentaires de gros œuvre, d'alimentation électrique, et de menuiserie intérieure d'un montant de 11 841,01 € HT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ledit avenant portant la dépense finale à 186 841,01 € HT, et autorise le Maire à le signer, à l'unanimité.

(3) Attribution du marché pour la création de feux tricolores

Vu l'avis de la CAO du 22 août 2018.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la création de feux tricolores sur la RD 918 en traversée de la commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne en qualité d'attributaire du marché le groupement ELRES/ SCHIEL, dont l'offre est la plus avantageuse économiquement et techniquement, pour un montant de 126 066,26€ HT, et autorise le Maire à signer toutes les pièces dudit marché, à l'unanimité.

(4) Attribution de travaux pour la modification du réseau des eaux pluviales

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif au projet de modification du réseau de collecte des eaux pluviales du lotissement du Chardon lorrain route de Metzeresche le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société SIDEET de LUTTANGE pour un montant de 6 307,35 € HT, et autorise le Maire à signer le contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

(5) Attribution de travaux pour l'entretien du réseau routier communal

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif au projet de création d'un nouveau revêtement du réseau routier communal dans les rues de Saint-Etienne, de la gare, des charmes et du Nonnenfels le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société SCHIEL FRERES pour un montant de 15 000,00 € HT, et autorise le Maire à signer le contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

(6) Attribution de travaux pour la démolition d'un local de stockage

Vu le Permis de démolir en date du 23/08/2018

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif au projet de démolition d'un local de stockage pris dans le cadre de l'extension de l'école le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de déléguer au Maire le choix de l'attributaire le mieux disant dans la limite d'un montant de 13 800,00 € HT inscrit au budget, et l'autorise à signer le contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

(7) Acquisition d'un local de stockage

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à la nécessité de se doter d'un local de stockage, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide l'offre de la société EUROMODULES d'un montant de 5 420,00 € HT pour un équipement livré et posé de 14,82 m² aux normes de Construction Industrielle, et autorise le Maire à signer le contrat, à l'unanimité.

(8) Contrat de location pour la machine à affranchir

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au contrat de location avec la société PITNEY BOWES pour une durée de 3 ans à compter du 18 décembre 2018 pour un montant annuel de 90,00 € HT, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide ledit contrat et autorise le Maire à le signer, à l'unanimité.

(9) Gratifications accordées au personnel communal

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet d'attribuer une gratification aux membres du personnel communal à l'occasion d'une distinction honorifique communale, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide les gratifications suivantes, à l'unanimité :

- 200 € pour la médaille récompensant 20 ans de service
- 250 € pour la médaille récompensant 30 ans de service
- 300 € pour la médaille récompensant 35 ans de service

(10) Avenant au bail de chasse : modification de la consistance des lots

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de Chasse du 03/09/2018.
Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet d'échange des parcelles situées sur le lot N°1 à BUDING et le lot N°1 à KEDANGE SUR CANNER de superficie équivalente d'environ 20 hectares visant à optimiser l'efficacité et la sécurité de l'exploitation cynégétique des deux parcelles, sans modification du loyer ni de l'indemnisation des ayants-droits, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le projet d'avenant proposé conjointement par les deux locataires, Nicolas DISS pour son lot à BUDING et Denis CRIDEL pour son lot à KEDANGE SUR CANNER, **portant échange réciproque de parcelles** du lot DISS avec celles du lot CRIDEL, et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

(11) Cahier des charges de cession de terrain du lotissement de la forêt

Vu la délibération du 17 mai 2017 accordant à la société SODEVAM un traité définitif de concession pour l'aménagement d'un lotissement sur le site de l'ancien collège.
Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la concession d'aménagement du lotissement de la forêt, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le cahier des charges de cession de terrain proposé par la SODEVAM, fixant les droits et obligations des acquéreurs, des constructeurs et de l'aménageur, à l'unanimité.

(12) Convention pour la numérisation de l'état civil

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'offre de la société HISTORIA 70300 FROIDECONCHE pour la numérisation intégrale des registres d'état-civil détenus en mairie pour un montant de 1850,00 € HT, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve ladite offre et autorise le Maire à la signer, à l'unanimité

(13) Convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'offre de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Moselle portant inventaire de l'avifaune sur le ban communal pour un montant de 1 500 € HT, hors réalisation d'un panneau pédagogique, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide ladite offre et autorise le Maire à la signer pour sa réalisation, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.